

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>6 533 207,90</b>	<b>6 533 207,90</b>
Dépenses de l'exercice	6 533 207,90	6 533 207,90
011 Charges à caractère général	762 300,00	762 300,00
012 Charges de personnel	5 544 907,90	5 544 907,90
042 Opérations d'ordre entre sections	150 000,00	150 000,00
87 Charges exceptionnelles	76 000,00	76 000,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>6 533 207,90</b>	<b>6 533 207,90</b>
Recettes de l'exercice	6 533 207,90	6 533 207,90
013 Adhésions de charges	26 000,00	26 000,00
70 Produits des services	320 000,00	320 000,00
73 Impôts et taxes	50 000,00	50 000,00
74 Dotation et participations	6 062 707,90	6 062 707,90
75 Autres produits Gestion courante	67 500,00	67 500,00
77 Produits exceptionnels	7 000,00	7 000,00

(1) Pour la présentation par nature, le total est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article 663.116).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes et l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 501 et 002). Les lignes reports 501 et 002 appartiennent à la colonne "Régularisations".

ESADIMM - - BUDGET PRINCIPAL

2015

BP

IV ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

CHAPITRES (1)	Z3 Enseignement supérieur	Tota:
DEPENSES TOTALES (2)	570 000,00	570 000,00
Dépenses de l'exercice	570 000,00	570 000,00
Non individualisées en opérations	570 000,00	570 000,00
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00	30 000,00
21 Immobilisations corporelles	520 000,00	520 000,00
23 Immobilisations en cours	20 000,00	20 000,00
RECETTES TOTALES (2)	570 000,00	570 000,00
Recettes de l'exercice	570 000,00	570 000,00
Non affectées aux opérations	570 000,00	570 000,00
040 Opérations d'ordre entrée section	150 000,00	150 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	420 000,00	420 000,00

(1) Pour le croisement sur nature, le détail est fait selon le niveau de vote établi par l'Assemblée Générale (chacune, article ou article spécialité).  
 (2) Le total correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice et des dépenses et des recettes budgétaires 001 et 023. Les lignes reports 001 et 023 appartiennent à la partie 04-Non ventilables.



IV

A1

IV - ANNEXES

ÉLÉMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et Formations	3 Cultures	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
2051	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2051	Composants, logiciels, licences	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
2150	Actifs matériels à durée indéterminée	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2151	Installat géom, appare, éléct	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2152	Matériel de bureau et info.	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2154	Mobilier	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
2155	Autres immo corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2215	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

<b>RECETTES</b>													
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
12	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
1218	Autres	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
040	Opérations d'ordre autres opérations	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	8 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 327,00
2053	Amort autres matériels incorporel	0,00	0,00	0,00	16 748,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 748,75
2054	Amort autres matériels incorporel	0,00	0,00	0,00	5 596,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 596,75
2055	Amort autres matériels incorporel	0,00	0,00	0,00	49 777,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 777,24
20704	Mobilier	0,00	0,00	0,00	13 590,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 590,10
20704	Autres immo corporelles	0,00	0,00	0,00	54 028,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 028,67

FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES  
IV  
A1

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	B Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	6 533 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,90
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	6 363 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 363 207,90
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	762 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 900,00
61622	Salaires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
60631	Fournitures d'impression	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
60632	F. de post. équipement	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
60634	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
5067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
61638	Aides familiales & familiales	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
61632	Locations habitables	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
61635	Locations mobiliers	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
614	Charges loc. et co. entreprises	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61622	Entretien de bâtiments	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
61531	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61538	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6153	Maintenance	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
617	Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6162	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6164	Doc. générale et technique	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6168	Voyages et études d'état	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6225	Indemn. acceptables / Ag. social	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Droits	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annuaire de liaisons	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6232	Formes et expéditions	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6247	Transp. locaux	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité publique	2 Enseignement	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6401	Frais d'administration	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6402	Frais de télécommunication	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6403	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6404	Concessions divers (cartes de crédit)	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6405	Frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
6406	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
6407	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
6408	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	5 544 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 544 000,00
6409	Versements au FNAL	0,00	0,00	0,00	65 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00
6410	Contribution au FNAL	0,00	0,00	0,00	15 897,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 897,87
6411	Contribution CNV-DS de la PPT	0,00	0,00	0,00	78 781,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 781,35
6412	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	7 792,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 792,42
6413	Rémunération anticipée (PT)	0,00	0,00	0,00	2 177 794,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 177 794,25
6414	N.B.L. sup. familial traitement	0,00	0,00	0,00	58 932,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 932,44
6415	Autres indemnités (PT)	0,00	0,00	0,00	379 890,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 890,95
6416	Rémunération	0,00	0,00	0,00	795 727,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 727,54
6417	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	322 851,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 851,60
6418	Autres	0,00	0,00	0,00	24 287,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 287,44
6419	Contribution à JURSSAF	0,00	0,00	0,00	648 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 755,00
6420	Contributions caisses retraite	0,00	0,00	0,00	747 423,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	747 423,92
6421	Contributions ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	59 459,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 459,19
6422	Contributions FMC sup./am.	0,00	0,00	0,00	6 897,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 897,85
6423	Versements autres organismes	0,00	0,00	0,00	15 146,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 146,91
6424	Médicaments et autres services	0,00	0,00	0,00	92 999,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 999,05
6425	Médicaments du travail	0,00	0,00	0,00	5 735,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 735,94
6426	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	4 253,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 253,92
6427	Autres charges	0,00	0,00	0,00	177 032,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 032,49
6428	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
6429	Amortissements et dévaluations	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6430	Bourses et subv.	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
6431	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6432	Taxes annulées (bénéficiaire)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6433	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6434	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
6435	Opérations d'ordre contre caution	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
8517	Dotations affectées à l'imp. & exp	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
<b>RECETTES</b>													
Total recettes de fonctionnement													
Recettes réelles													
012	Contributions de charges	0,00	0,00	0,00	5 502 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 502 207,90
0415	Rém. rémunérations de personnel	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
0459	Rém. sur charges de S&C	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7057	Prod. serv. participatives et em.	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
7398	Auxiliaires divers	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	5 062 707,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 062 707,90
7474	Autres	0,00	0,00	0,00	502 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 200,00
7472	Subv. région	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7474	Partic. des autres communes	0,00	0,00	0,00	5 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 255 000,00
7476	Partic. des autres groupements	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7477	Budget commun. d'intercomm. group.	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
7479	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	87 507,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 507,50
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	67 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
752	Revenus des entreprises	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
753	Prod. divers de gest. courante	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7738	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vue choisi par l'assemblée délibérante (versements, autres produits exceptionnels).

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978 (Droit de Accès à l'Information) et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Droit de Liberté d'Accès à l'Information).

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE</b>	<b>IV</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
		<b>NEANT</b>				
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NGA : INT06007/C du 22/02/2006.  
 (2) Indiquer la date de la conclusion de l'opération de trésorerie ou la date de la décision de l'administrateur de réaliser la ligne de trésorerie, sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6815, sauf pour les emprunts réalisés sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont capitalisés au compte 6818.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'échéance ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembourser anticipé partiel (8)	Catégorie d'emprunt (6)
								Niveau de taux	Taux annuel					
<b>Emprunts et dettes à l'étranger</b>														
<b>NEANT</b>														
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (taux à écho) ou un taux variable exprimé en point de pourcentage.

(4) Monteur ou des types d'index (ex : Eur bor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer le mode de remboursement annuel progressif : P pour annuellement progressif ; F pour fixe ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'étranger. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts dans le chapitre 100810-103770 du 25 Juin 2014) ; les autres financements effectués par les collectivités.





IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indicés sous-jacents		(1) Indicés en euros	(2) Indicés inflation française ou zone euro ou écart entre ces indicés	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indicés hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	% de l'encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	% de l'encours						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	% de l'encours						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	% de l'encours						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	% de l'encours						

*NE PAS*

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou swap)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument, contre plusieurs opérations, désigne une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas d'0(n) comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (call, floor, swap, spread),  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

NEANT

...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

IV ANNEXES IV  
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE A2.5  
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'échec de la couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c1668	Produits c1768		
Total								

(5) Inclure l'index utilisé ou la formule de taux.  
 (6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date d'entrée du budget.  
 (7) Admettre si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A1, B1, la classification des emprunts dans la typologie de la circulaire 610897 du 25 juin 2013 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

**NEANT**

IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		(CNE de l'exercice)	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	en intérêts (13)	en capital		
Total des dépenses au 01/06																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au 01/06																	
Refinancement de dette (4)																	

NEANT

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt par un emprunt de même nature, à la date de la signature de l'acte de refinancement. Pour ce qui concerne les emprunts à taux fixe, les dépenses et les recettes au 01/06 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'ancien contrat.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant remboursement, ces emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après remboursement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour arithmétique, Y pour géométrique.

(6) Type de taux d'intérêt: A: annuel; T: trimestriel; M: mensuel; S: semestriel; X: autre.

(7) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (base-actuel ou base-actuel décalé) comme la prime additionnelle d'un taux usuel de référence et d'une marge overimposée en point de pourcentage.

(8) Indiquer le type d'index (ex: Euribor 3 mois).

(9) Les autres opérations de couverture financières.

(10) Indiquer la prime additionnelle de refinancement anticipé ou reliée à la signature de l'acte.

(11) Indiquer A pour anticipation, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux de l'emprunt, E pour élargissement de la base d'amortissement et de capitalisation.

(12) Indiquer le montant de la sortie anticipée de l'emprunt et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'échéance > (intérêts décaissés) et imputés à la dette au titre du contrat d'échange émis et commercialisés à l'article 668.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL

EP

2015

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015

A2.7

N° de contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années:		Taux (2)			Nominal			Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû	ICME de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (5)	Taux act. (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
<b>NEANT</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (constaté un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'actif : (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Mentionner la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lignes : - Pour le profil d'amortissement Indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement Indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; S : semestrielle ; X autre.



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annulé au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

NÉANT

Les données de ce tableau sont issues de la comptabilité de l'Etat et de la comptabilité des collectivités locales. Elles sont exprimées en millions d'euros. Les données sont arrondies à l'unité la plus proche. Les données sont exprimées en millions d'euros. Les données sont arrondies à l'unité la plus proche. Les données sont exprimées en millions d'euros. Les données sont arrondies à l'unité la plus proche.

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.  
 (2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 60111 et des intérêts éventuels dus au titre de contrat d'échange et comptabilisés à l'article 698.  
 (3) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL.	BP 2015
------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Detto restante

NEANT

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL.  
BP 2015  
IV - ANNEXES  
IV  
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
AUTRES DETTES  
A2.9  
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			09/12/2011
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres Matériels Techniques	6	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers - Abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies réa	2	09/12/2011
Linéaire	Frais Recherche - Dévelop.	5	09/12/2011
Linéaire	Immeuble de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Immeuble rapport sol austral	durée ball emp	09/12/2011
Linéaire	Install. Gen Agence. Aménage.	20	09/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel Bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel Chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel Equip. Technique	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et Outillage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel Informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériel Levage Manutention	13	09/12/2011
Linéaire	Matériels Outillages Incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier Admin. Générale	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules Matériel Transports	7	09/12/2011



ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL		BP 2015
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)		A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

NEANT

NEANT

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	A6.1
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Voto (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Rprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

NEANT

NEANT

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent  
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - sur l'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A6.2

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		150 000,00	III 150 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		150 000,00	150 000,00
28051	Amortissement des immobilisations	8 327,04	8 327,04
28150	Amortissement des immobilisations	18 718,79	18 718,79
28181	Amortissement des immobilisations	5 558,76	6 658,76
28183	Amortissement des immobilisations	49 777,24	49 777,24
28184	Amortissement des immobilisations	13 690,10	13 690,10
28188	Amortissement des immobilisations	54 028,07	54 028,07
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser on recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 150 000,00
Solde	V = IV - II (4) + 150 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 33, 481, 49 et 68 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 22, 58, 49 et 69 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Précaution générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer la signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

NEANT

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chiffres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour la financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.





**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN- DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	Dépenses nettes (a-c)				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	Recettes nettes (b-d)				

NEANT

(1) Quatre un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations courues (hors taxes à régler).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = RAR de l'exercice N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre et le détail doivent être établis conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer la chapitre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'amortissement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (0/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir - (II+III)

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'amortissement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (0/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir - (II+III)

NEANT

01/01/2016  
 02/01/2016  
 03/01/2016  
 04/01/2016  
 05/01/2016  
 06/01/2016  
 07/01/2016  
 08/01/2016  
 09/01/2016  
 10/01/2016  
 11/01/2016  
 12/01/2016  
 13/01/2016  
 14/01/2016  
 15/01/2016  
 16/01/2016  
 17/01/2016  
 18/01/2016  
 19/01/2016  
 20/01/2016  
 21/01/2016  
 22/01/2016  
 23/01/2016  
 24/01/2016  
 25/01/2016  
 26/01/2016  
 27/01/2016  
 28/01/2016  
 29/01/2016  
 30/01/2016  
 31/01/2016  
 01/02/2016  
 02/02/2016  
 03/02/2016  
 04/02/2016  
 05/02/2016  
 06/02/2016  
 07/02/2016  
 08/02/2016  
 09/02/2016  
 10/02/2016  
 11/02/2016  
 12/02/2016  
 13/02/2016  
 14/02/2016  
 15/02/2016  
 16/02/2016  
 17/02/2016  
 18/02/2016  
 19/02/2016  
 20/02/2016  
 21/02/2016  
 22/02/2016  
 23/02/2016  
 24/02/2016  
 25/02/2016  
 26/02/2016  
 27/02/2016  
 28/02/2016  
 29/02/2016  
 30/02/2016  
 01/03/2016  
 02/03/2016  
 03/03/2016  
 04/03/2016  
 05/03/2016  
 06/03/2016  
 07/03/2016  
 08/03/2016  
 09/03/2016  
 10/03/2016  
 11/03/2016  
 12/03/2016  
 13/03/2016  
 14/03/2016  
 15/03/2016  
 16/03/2016  
 17/03/2016  
 18/03/2016  
 19/03/2016  
 20/03/2016  
 21/03/2016  
 22/03/2016  
 23/03/2016  
 24/03/2016  
 25/03/2016  
 26/03/2016  
 27/03/2016  
 28/03/2016  
 29/03/2016  
 30/03/2016  
 31/03/2016  
 01/04/2016  
 02/04/2016  
 03/04/2016  
 04/04/2016  
 05/04/2016  
 06/04/2016  
 07/04/2016  
 08/04/2016  
 09/04/2016  
 10/04/2016  
 11/04/2016  
 12/04/2016  
 13/04/2016  
 14/04/2016  
 15/04/2016  
 16/04/2016  
 17/04/2016  
 18/04/2016  
 19/04/2016  
 20/04/2016  
 21/04/2016  
 22/04/2016  
 23/04/2016  
 24/04/2016  
 25/04/2016  
 26/04/2016  
 27/04/2016  
 28/04/2016  
 29/04/2016  
 30/04/2016  
 01/05/2016  
 02/05/2016  
 03/05/2016  
 04/05/2016  
 05/05/2016  
 06/05/2016  
 07/05/2016  
 08/05/2016  
 09/05/2016  
 10/05/2016  
 11/05/2016  
 12/05/2016  
 13/05/2016  
 14/05/2016  
 15/05/2016  
 16/05/2016  
 17/05/2016  
 18/05/2016  
 19/05/2016  
 20/05/2016  
 21/05/2016  
 22/05/2016  
 23/05/2016  
 24/05/2016  
 25/05/2016  
 26/05/2016  
 27/05/2016  
 28/05/2016  
 29/05/2016  
 30/05/2016  
 31/05/2016  
 01/06/2016  
 02/06/2016  
 03/06/2016  
 04/06/2016  
 05/06/2016  
 06/06/2016  
 07/06/2016  
 08/06/2016  
 09/06/2016  
 10/06/2016  
 11/06/2016  
 12/06/2016  
 13/06/2016  
 14/06/2016  
 15/06/2016  
 16/06/2016  
 17/06/2016  
 18/06/2016  
 19/06/2016  
 20/06/2016  
 21/06/2016  
 22/06/2016  
 23/06/2016  
 24/06/2016  
 25/06/2016  
 26/06/2016  
 27/06/2016  
 28/06/2016  
 29/06/2016  
 30/06/2016  
 01/07/2016  
 02/07/2016  
 03/07/2016  
 04/07/2016  
 05/07/2016  
 06/07/2016  
 07/07/2016  
 08/07/2016  
 09/07/2016  
 10/07/2016  
 11/07/2016  
 12/07/2016  
 13/07/2016  
 14/07/2016  
 15/07/2016  
 16/07/2016  
 17/07/2016  
 18/07/2016  
 19/07/2016  
 20/07/2016  
 21/07/2016  
 22/07/2016  
 23/07/2016  
 24/07/2016  
 25/07/2016  
 26/07/2016  
 27/07/2016  
 28/07/2016  
 29/07/2016  
 30/07/2016  
 31/07/2016  
 01/08/2016  
 02/08/2016  
 03/08/2016  
 04/08/2016  
 05/08/2016  
 06/08/2016  
 07/08/2016  
 08/08/2016  
 09/08/2016  
 10/08/2016  
 11/08/2016  
 12/08/2016  
 13/08/2016  
 14/08/2016  
 15/08/2016  
 16/08/2016  
 17/08/2016  
 18/08/2016  
 19/08/2016  
 20/08/2016  
 21/08/2016  
 22/08/2016  
 23/08/2016  
 24/08/2016  
 25/08/2016  
 26/08/2016  
 27/08/2016  
 28/08/2016  
 29/08/2016  
 30/08/2016  
 31/08/2016  
 01/09/2016  
 02/09/2016  
 03/09/2016  
 04/09/2016  
 05/09/2016  
 06/09/2016  
 07/09/2016  
 08/09/2016  
 09/09/2016  
 10/09/2016  
 11/09/2016  
 12/09/2016  
 13/09/2016  
 14/09/2016  
 15/09/2016  
 16/09/2016  
 17/09/2016  
 18/09/2016  
 19/09/2016  
 20/09/2016  
 21/09/2016  
 22/09/2016  
 23/09/2016  
 24/09/2016  
 25/09/2016  
 26/09/2016  
 27/09/2016  
 28/09/2016  
 29/09/2016  
 30/09/2016  
 01/10/2016  
 02/10/2016  
 03/10/2016  
 04/10/2016  
 05/10/2016  
 06/10/2016  
 07/10/2016  
 08/10/2016  
 09/10/2016  
 10/10/2016  
 11/10/2016  
 12/10/2016  
 13/10/2016  
 14/10/2016  
 15/10/2016  
 16/10/2016  
 17/10/2016  
 18/10/2016  
 19/10/2016  
 20/10/2016  
 21/10/2016  
 22/10/2016  
 23/10/2016  
 24/10/2016  
 25/10/2016  
 26/10/2016  
 27/10/2016  
 28/10/2016  
 29/10/2016  
 30/10/2016  
 31/10/2016  
 01/11/2016  
 02/11/2016  
 03/11/2016  
 04/11/2016  
 05/11/2016  
 06/11/2016  
 07/11/2016  
 08/11/2016  
 09/11/2016  
 10/11/2016  
 11/11/2016  
 12/11/2016  
 13/11/2016  
 14/11/2016  
 15/11/2016  
 16/11/2016  
 17/11/2016  
 18/11/2016  
 19/11/2016  
 20/11/2016  
 21/11/2016  
 22/11/2016  
 23/11/2016  
 24/11/2016  
 25/11/2016  
 26/11/2016  
 27/11/2016  
 28/11/2016  
 29/11/2016  
 30/11/2016  
 01/12/2016  
 02/12/2016  
 03/12/2016  
 04/12/2016  
 05/12/2016  
 06/12/2016  
 07/12/2016  
 08/12/2016  
 09/12/2016  
 10/12/2016  
 11/12/2016  
 12/12/2016  
 13/12/2016  
 14/12/2016  
 15/12/2016  
 16/12/2016  
 17/12/2016  
 18/12/2016  
 19/12/2016  
 20/12/2016  
 21/12/2016  
 22/12/2016  
 23/12/2016  
 24/12/2016  
 25/12/2016  
 26/12/2016  
 27/12/2016  
 28/12/2016  
 29/12/2016  
 30/12/2016  
 31/12/2016

IV - ANNEXES

IV

B1.1

ENGAGEMENTS HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE - QUE L'ETABLISSEMENT

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial (en €) (2)	Capital restant (en €) (3)	Dernière échéance (en €) (4)	Zonage des taux - pour - échéances (5)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Indice (4)	Taux nominal (5)	Taux (6)	Indice (7)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
Total des autres emprunts																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

NE PAS

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer le préfixe de des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; T: trimestrielle; X: autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable à terme; C: complexe (selon à dire un taux variable qui "est" pas seulement celui comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR à trois ...).  
 (5) Taux zéro, tous frais compris.  
 (6) Taux hors coût de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt lors opération de couverture. Exemple A+ (cf. la classification des emprunts suivant la typologie en la circulaire PDCS-0160776 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et contractés à l'exercice 88:11 + Intérêts réglés à l'échéance = (intérêts déjà payés).

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuités nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	E=A+B-C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	F 6 535 207,90
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	G/F 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-50 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2016
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

NEANT

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**  
**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (HTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

NEANT

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement mesurée à l'issue du cocontractant pour le contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à l'actif du bilan de la somme des participations reçues d'autres entités liées publiques au titre de la part investie.

NEANT

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2016
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annulé versée au cours de l'exercice
TOTAL							

NEANT





ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2016
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

NEANT

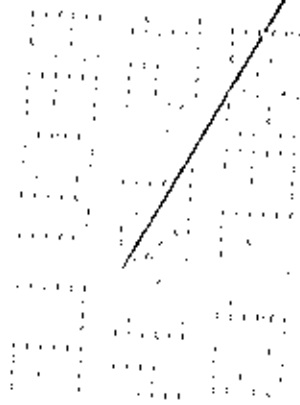
2016

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2015
-----------------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

NEANT



(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro budgétaire de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2015
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AE votés y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	

NEANT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions



BUDGET PRINCIPAL	BP 2016
IV ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 C1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016					
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT					
Nombre	GRADE	CATEGORIE	SECTEUR	FONDEMENT CONTRAT	NATURE CONTRAT
3	assistant d'enseignement artistique	B	CULTUREL	article 3-2	CDI
8	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-3-2'	CDD
1	directeur	B	ADMINISTRATIF	article 3-7	CDD
2	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-4	CDI
2	attaché	A	ADMINISTRATIF	article 3-3-2'	CDD
1	directeur	A	ADMINISTRATIF	article 3-4	CDI
1	attaché	A	ADMINISTRATIF	article 38	CDD
1	professeur français langue étrangère	A	missions non rattachées à une filière	article 3-3-1'	CDD
1	assistant spécialiste	B	missions non rattachées à une filière	article 3-3-1'	CDD
1	ingénieur	A	TECHNIQUE	article 3-3-2'	CDD
2	adjoint technique 2ème classe	C	TECHNIQUE	Emploi d'exerç	CDD
1	directeur général des services	A	direction	article 47	CDD
1	technicien principal 1ère classe	B	TECHNIQUE	article 3-2	CDD
2	adjoint administratif 2ème classe	C	ADMINISTRATIF	article 3-2	CDD
1	assistant d'enseignement artistique	A	CULTUREL	article 3-4	CDI
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT					
	GRADE	CATEGORIE	SECTEUR	FONDEMENT CONTRAT	NATURE CONTRAT
1	adjoint technique 2ème classe	C	TECHNIQUE	article 3-a 1er année	CDI
1	adjoint administratif 2ème classe	C	ADMINISTRATIF	article 3-a 1er année	CDD
1	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-a 1er année	CDD

Grades ou emplois	Catégories	Emplois Budgétaires			Emplois pourvus		
		emplois pourvus à temps complet	emplois permanents à temps non complet	total	agents titulaires	agents non titulaires	total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Directeur général des services / emploi fonctionnel	A	1	0	1	0	1	1
Administrateurs	A	1	0	1	0	0	0
Directeur	A	3	0	3	2	1	3
Attaché	A	0	0	0	6	2,7	7,7
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8
Rédacteur	B	4	0	4	2	1	3
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	8	0	8	4,0	2	6,8
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	0	1	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0	2	1,8	0	1,8
Adjoint technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique 2ème classe	C	0	0	0	6	0	6
emplois d'avenir	C	2	0	2	0	2	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
conservateur	A	1	0	1	0	0	0
bibliothécaire	A	1	0	1	1	0	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	13	0	13	12	0	12
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	30	2	32	18,68	0,7	28,18
Professeur français langue étrangère	A	0	1	1	0	0,37	0,37
assistants spécifiques	D	3	1	4	0	3,6	3,6
Assistant d'enseignement artistique	B	0	1	1	1	0,4	1,4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	12	2	14	11,65	0	11,65
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	H	8	0	8	4	0	4
Assistant de conservation principal du patrimoine 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation principal du patrimoine	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0	0	0

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

N'EST PAS

(1) Indiquer le date de la décision (délibération, conseil ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

NEANT

2016

(1) Indiquer le financement est (e) par ICF, IPI, TPU fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2015
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

NEANT

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP 2015
-----------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

NEANT

2015



## ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

NENAK

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

NEANT